



Arrêté du maire de la commune de BLOYE -74150- HAUTE-SAVOIE

OBJET :

ARRETÉ DE CIRCULATION POUR TRAVAUX

Le Maire de BLOYE, Haute-Savoie,

VU l'article L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation en date du 07 juillet 2025 faite par la société ELITE FIBRE TELECOM, Madame Dorsaf CHERIF,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur le Chemin du Château de Conzié (n°113), dans un but de sécurité publique afin de permettre sur la voie publique des travaux de remplacement d'un poteau telecom endommagé, du mercredi 16 juillet 2025 au dimanche 20 juillet 2025,

VU l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les travaux seront réalisés le Chemin du Château de Conzié (RD n°113) pour une durée de 05 jours calendaires (durée de réglementation) du mercredi 16 juillet 2025 au dimanche 20 juillet 2025 de 07h30 à 18h00. La route sera sur deux sens de circulation avec empiètement sur la chaussée, largeur de voie maintenue de 1,00 ml. Il sera interdit de stationner pour les poids lourds, de dépasser pour les véhicules légers et poids lourds et la vitesse sera limitée à 30 km/h (cf. demande d'arrêté de la circulation + plan). Les travaux seront des travaux de remplacement d'un poteau telecom endommagé. L'intervention des travaux durera 02 jours calendaires (durée des travaux) du mercredi 16 juillet 2025 au jeudi 17 juillet 2025 et de 05 jours calendaires (durée de la réglementation) du mardi 16 juillet 2025 au dimanche 20 juillet 2025.

Article 2 : La sécurisation sera mise en place par la société ELITE FIBRE TELECOM. Le présent arrêté sera placé de façon visible pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly, Monsieur le Maire de Bloye, Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly, Monsieur l'Agent de Maîtrise du CERD d'Alby-sur-Chéran, Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, la société ELITE FIBRE TELECOM, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et annexé au registre des arrêtés du Maire.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly,
- Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly,
- Monsieur Hervé ISEPPY, Agent de Maîtrise, CERD d'Alby-sur-Chéran,
- Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,
- Madame Dorsaf CHERIF, la société ELITE FIBRE TELECOM,
- Affichage en mairie de Bloye.

Acte rendu exécutoire après publication
ou affichage en date du :

Pour le Maire,
Patrick DUMONT



Fait à BLOYE, le 08 juillet 2025
Pour le Maire,
Patrick DUMONT

